



**AUTORITE NATIONALE
DE LA PRESSE**

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



DECISION N°001 DU 17 MARS 2025
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE MONITORING

LE PRESIDENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017- 867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse, telle que modifiée par la loi n°2022-978 du 20 décembre 2022 ;
- Vu le décret n°2019-593 du 03 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de la Presse ;
- Vu le décret n°2020-137 du 29 janvier 2020 portant nomination du Président de l'Autorité Nationale de la Presse ;
- Vu le décret n°2020-368 du 08 avril 2020 portant nomination des membres de l'Autorité Nationale de la Presse ;
- Vu le décret n°2024-1146 du 19 décembre 2024 portant nomination du Secrétaire Général de l'Autorité Nationale de la Presse,

DECIDE :

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE

COCODY LES DEUX PLATEAUX 7^{ème} tranche, angle feux tricolores, à 50 mètres de la Direction générale des impôts
BP V 106 Abidjan – Tél : 00(225) 27 22 52 04 52 / Fax : 00(225) 27 22 52 05 04
E-mail : : contact@anp.ci Site Web : www.anp.ci

Article 1 :

Sont affectés aux opérations de contrôle des publications de presse, des productions d'informations numériques et de la régulation économique des entreprises de presse, les agents dont les noms sont inscrits dans le tableau en annexe.

Article 2 :

Les agents concernés sont liés à l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) par un contrat de travail à durée indéterminée.

Article 3 :

Les intéressés prêtent serment devant le Tribunal de Première Instance d'Abidjan, conformément à l'article 20 du Décret n°2019-593 du 03 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de la Presse.

Article 4 :

La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 17 mars 2025

Autorité Nationale
de la Presse
BP V 106 Abidjan
Le Président


Samba KONE



AUTORITE NATIONALE
DE LA PRESSE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Annexe

N°	M/Mme	Nom	Prénoms
1	Mme	DIE-KACOU	TANIA JEANNE VALENTINE AMLAN
2	M.	KOUASSI	ASSOUMAN

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE

COCODY LES DEUX PLATEAUX 7^{ème} tranche, angle feux tricolores, à 50 mètres de la Direction générale des impôts
BP V 106 Abidjan – Tél : 00(225) 27 22 52 04 52 / Fax : 00(225) 27 22 52 05 04
E-mail : contact@anp.ci Site Web : www.anp.ci